

Vote de crédits -

Le Conseil municipal ouvre les crédits suivants au titre de l'exercice 1961; sur les fonds

libres en caision; Art 214: 658 NF, Art. 641: 305 NF; Art 644: 214,80 NF;

Art 641: 171,50 NF Art. 649: 653,11 NF. Il autorise le transfert de la somme de

390 NF du compte 669 au compte 600 -